

06 AVR. 2017

REQUÊTE EN REFÈRE LIBERTÉ.

Article 521-2 du C.J.A

N°

**Présentée à M. (ou Mme) le président Mmes et MM. les conseillers Tribunal Administratif
de TOULOUSE
68, rue Raymond IV 31068 TOULOUSE CEDEX.**

Le 4 avril 2017

« Avec demande d'aide totale et obtention d'un avocat ».

**AU VU DE L'URGENCE ET DU SILENCE DU MINISTÈRE DES FINANCES
PUBLIQUES SAISI EN DATE DU 13 JANVIER 2017.**

***Représenté par son inspectrice principale
Stéphanie FRETINY
Bâtiment TURGOT- Bureau JF-1B
86-92 allée de BERCY
75012 PARIS***

A LA DEMANDE :

De Monsieur LABORIE André né le 20 mai 1956 à Toulouse de nationalité française, demandeur d'emploi, adresse au N° 2 rue de la forge 31650 Saint Orens.

PS : Transfert suite à une expulsion irrégulière de notre propriété, de notre domicile en date du 27 mars 2008, occupée par voie de fait Monsieur REVENU et Madame HACOUT

Que le courrier est transféré automatiquement à une adresse inconnue pour menaces de morts proférées à mon encontre.

CONTRE:

Le Ministère des finances publiques représenté par son inspectrice principale Stéphanie FRETINY Bâtiment TURGOT – Bureau JF-1B 86-92 allée de BERCY 75012 PARIS.

**LES DEVOIRS ET OBLIGATIONS
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE.**

1

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
COUTARD, MUNIER-APAIRE
Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation
109, boulevard Haussmann - 75008 PARIS

TOUTE LA PROCEDURE " CLIQUEZ "

CONSEIL D'ETAT

06 AVR. 2017

SECTION DU CONTENTIEUX

N°

RECOURS ET MEMOIRE
EN INDEMNISATION
(Article R. 311-1-7° du CJA)

AIDE JURIDICTIONNELLE TOTALE
Ordonnance n° 400515 du 07 juillet 2016
non notifiée, du Président de la Section du Contentieux
du Conseil d'Etat

Décision du 19 juillet 2016 commettant d'office
la SCP d'Avocats aux Conseils soussignée

POUR :

Monsieur André LABORIE
Ayant pour adresse 2 rue de la Forge (Courrier transfert) 31 650
Saint Orens et par élection de domicile la SCP d'Huissiers
FERRAN, 18 rue Tripière à Toulouse (31 000)

SCP COUTARD et MUNIER-APAIRE

CONTRE :

La décision implicite née du silence gardé pendant plus de deux
mois, par laquelle le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice a
rejeté la demande de M. LABORIE en date du 23 février 2016
portant réclamation préalable au sens de l'article R. 421-1 du Code
de Justice Administrative, tendant au versement par l'Etat à son
bénéfice et à celui de Mme LABORIE ainsi qu'à leurs ayant-droits
de la somme de 1 million d'Euros à titre de réparation des
préjudices qu'ils ont subis par suite de la durée excessive des

2

SCP FERRAN
Michel D.E.S. Droit Privé
Marie-Line Ingénieur E.N.S.C.T.
HUISSIERS de JUSTICE
 18 rue Tripière
 31000 TOULOUSE
 (angle 1 rue St Rome)

SIGNIFICATION d'INSCRIPTION de FAUX

09 AOUT 2012

ACCUEIL-TGI TOULOUSE

SIX AOUT

Avis de passage laissé

Copie (A.658 NCPC)

Adressée le 6.8.2012

L'an DEUX MIL **DOUZE** et le

A :

Monsieur le Conservateur des **Hypothèques - 3^{ème} Bureau-34 rue des lois à TOULOUSE** rez-de-chaussée

où étant et **parlant à :** **M^{rs} FORNASIER Ghislaine** Chef de contrôle

A la requête de Monsieur **LABORIE** André, de nationalité française, né le 20.5.1956 à TOULOUSE, agissant dans les intérêts de la communauté légale entre Monsieur et Madame LABORIE, au domicile 2 rue de la Forge, 31 SAINT ORENS DE GAMEVILLE, « transfert courrier » suite à la violation de leur domicile le 27.3.2008

Elisant domicile en Notre Etude

Nous, **SCP FERRAN Michel & Marie-Line, HUISSIERS de JUSTICE, 18 rue Tripière (angle 1 rue Saint Rome) TOULOUSE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Tribunal Administratif de Toulouse

Avons **SIGNIFIE** et laissé copie de :

06 AVR. 2017

1°) **Inscription de Faux** sur 119 pages

N°

2°) **Procès-verbal** de dépôt au Greffe du Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE n° 12/00029 du 25.7.2012

3°) **Justificatif d'enregistrement** au SIE Nord du 25.7.2012 pour la somme de 125 €

COUT	
Art.6	52.80
Art.18	7.11
Art.16	25.60
TVA	16.76
Taxe	9.15
Art.20	1.00
	<u>112.42</u>

SOUS TOUTES RESERVES

DONT ACTE, duquel Nous avons laissé copie comme dessus

Un cachet:

Conservation des Hypothèques

3^{ème} bureau

34 rue des Lois - TOULOUSE

Signé: FORNASIER



Handwritten signature

2^{ème} ORIGINAL

NOTIFICATION DE REFUS

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
CONSERVATION DES HYPOTHEQUES
TOULOUSE 3EME BUREAU
34 RUE DES LOIS
BP 999
31066 TOULOUSE CEDEX 6

Le 20/08/2012

Pour nous joindre :
Téléphone : 05 61 10 68 90
Télécopie : 05 61 10 68 55
Mél : ch.toulouse-3eb@dgfip.finances.gouv.fr
Compte BDF : FR11 3000 1008 3300 00B0 5001 885 /
BDFEFRPPCCT

M. FERRAN MICHEL ET MARIE LINE
18 RUE TRIPIERE
31000 TOULOUSE

Horaires d'ouverture :
L à V de 08H30 - 12H00 / 13H30 - 16H00
Nos références : 201210869 (1) - 2012 U 215
Frais : 5,18 EUR.
Affaire suivie par :
Sandra MARTIN CHEX
Contrôleur principal des Finances Publiques.
Vos références : Téléphone : 05 61 21 01 37
Télécopie : 05 61 21 17 90

Monsieur,

Vous avez déposé aux fins de publication (ou d'inscription) le 13/08/2012, le document suivant :

PROCES VERBAL DE DEPOT AU GREFFE, du 13/08/2012 LABORIE André /

① La vérification effectuée avant l'acceptation du dépôt, m'a conduit à refuser la formalité ci-dessus suite à l'irrégularité (ou aux irrégularités) suivante(s) :

- Acte ou décision concernant exclusivement des droits dont la nature mobilière est indiscutable.
Art. 28, 35 et 36 D. 4/01/55.

② Un recours contre cette décision de refus peut être porté, dans les huit jours de la présente notification, devant le Président du Tribunal de Grande Instance (article 26 du décret n°55-22 du 4 janvier 1955).

*document dont les dispositions ne sont pas soumises à publicité en application de l'article 28 à 35 du décret n°55-22 du 4/01/1955 régissant le champ d'application de la publicité foncière.

Le point de départ du délai qui vous est imparti pour introduire ce recours est fixé au jour de la notification directe ou à la date indiquée par la Poste sur l'avis de réception ou l'avis de refus de la lettre recommandée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Conservateur des hypothèques,
Michel TOUZEAU

La Chef de contrôle
Ghislaine FOANASIER

(1) Veuillez rappeler les références lors d'une nouvelle présentation du document au service.

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès de la conservation des hypothèques, un droit d'accès et un droit de rectification.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULOUSE

2 allées Jules GUESDE
31068 TOULOUSE CEDEX 7

☎: 05.61.33.70.00

4

PROCÈS-VERBAL DE DÉPÔT
DE DOCUMENTS PORTANT INSCRIPTION DE FAUX

COPIE

Toulouse, le 30 Octobre 2013
N° d'enregistrement: 13/00053

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Tribunal Administratif de Toulouse

06 AVR. 2017

Au greffe du Tribunal de Grande Instance de Toulouse, et devant nous Genevieve SERNY, greffier en chef, a comparu ce jour:

Monsieur André LABORIE,
né le 20 mai 1956 à Toulouse
et pour les intérêts de la communauté légale entre Monsieur et Madame LABORIE
au 2 rue de la Forge -31650 ST Orens de Gameville
A domicile élu de la SCP D'huissier FERRAN, 18 rue tripière - 31000 Toulouse

et remet en double exemplaire un acte d'inscription de faux principal (121 pages) par lequel il argue de faux un acte authentique en date du 5 juin 2013 (page94), effectué par

Maître Jean-Michel MALBOSC-DAGOT, notaire associé membre de la Société civile professionnelle dénommée "Michel DAGOT, Jean Michel MALBOSC-DAGOT et Olivier MALBOSC-DAGOT, Notaires associés", titulaire d'un office notarial à la résidence de Toulouse, 6 place Wilson

Avec la participation de Maître Noël CHARRAS, notaire associé à Toulouse, 8 rue Labéda, assistant LE VENDEUR

Pour les parties suivantes:

Le vendeur

Monsieur Laurent Michel Roger TEULE, commercial, demeurant à ST ORENS DE GAMEVILLE (31650), 2 rue de la Forge. Né à Toulouse, le 16 juillet 1981. Célibataire
Assisté de Maître CHARRAS NOËL
En complicité de Maître Jean Charles BOURRASSET, avocat portant de fausses informations et comme il est dit dans l'acte


L'acquéreur

Monsieur Guillaume Jean régis REVENU, ingénieur, demeurant à ST ORENS DE GAMEVILLE (31650), 11 rue du Parc. Né à Paris (75018) le 7 décembre 1971. Célibataire

Madame Mathilde Claude Ariette HACOUT, docteur en pharmacie, demeurant à St ORENS DE GAMEVILLE(31650) 11 rue du Parc. Née au Havre(76600) le 15 Août 1970

Nous avons daté et visé ces exemplaires et remis l'un d'eux au déposant .

Le déclarant


André

Le greffier en chef


Genevieve SERNY
30 OCT. 2013
SERVICE CIVIL

Doc 14242022

5

Monsieur LABORIE André
N° 2 rue de la Forge
« Transfert courrier »
31650 Saint Orens
Mail : laboriandr@yahoo.fr
<http://www.lamafiajudiciaire.org>
Tél : 06-14-29-21-74
Tél : 06-16-15-23-45

Le 10 novembre 2013

PS : « Actuellement le courrier est transféré poste restante suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 » domicile actuellement occupé par un tiers (Monsieur TEULE Laurent et autres sans droit ni titre régulier).



Monsieur, Madame,
Conservateur des hypothèques,
34 rue des lois,
31066 Toulouse.

FAX : 05-61-21-01-37. / FAX : 05-61-10-68-55.

Monsieur, Madame,

Afin de prévenir d'une nouvelle escroquerie, abus de confiance, je vous prie de trouver ci-joint une demande de publication d'un procès-verbal d'enregistrement d'une inscription de faux d'un acte notarié du 5 juin 2013 et concernant le fichier immobilier ou notre propriété est toujours établie et inscrite.

Que ce procès-verbal a été rédigé par officier Public au T.G.I de Toulouse conformément à la loi.

Que ce procès-verbal et pièces a été dénoncés à chacune des parties.

- Dénoncé sur le fondement de l'article 303 du cpc valant faux en principal à Monsieur le **Procureur de la république au T.G.I de Toulouse.**
- Dénoncé à Maître MALBOSC DAGOT. « *Notaires* ».
- Dénoncé à Maître CHARRAS. « *Notaire* ».
- Dénoncé à Monsieur TEULE Laurent. « *vendeur* ».
- Dénoncé à Monsieur REVENU et Madame HABOUT. « *l'acheteur* »

Que sur le fondement de l'article 1319 du code civil, cet acte du 5 juin 2013 n'a plus de valeur probante, de valeur authentique.

6

Monsieur LABORIE André
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
« Courrier transfert »
Tél : 06-14-29-21-74
Tél : 06-50-51-75-39
Mail : laboriandr@yahoo.fr

Le 26 septembre 2016

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Tribunal Administratif de Toulouse

06 AVR. 2017

PS : « Suite à la violation de notre domicile par voie de fait, de notre propriété, en date du 27 mars 2008 » *Et dans l'attente de l'expulsion des occupants*, le transfert du courrier est effectué au CCAS : 2 rue du Chasselas 31650 Saint Orens : **article 51 de la loi N°2007 du 5 mars 2007 décret N°2007 et 2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable.**

Domicile violé le 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, toujours occupé sans droit ni titre par Monsieur REVENU et Madame HACOUT) ». » Voir PV de gendarmerie du 20 août 2014.

Monsieur, Madame
Le Conservateur des hypothèques
3^{ème} bureau
34 rue des lois
31000 Toulouse

Lettre recommandée avec AR : N° 1A 130 758 8376 8

FAX : N° 05-61-10-68-55

OBJET : *Reclamation et régularisation de publicité foncière d'actes portés à votre connaissance par huissiers de justice.*

Monsieur, Madame,

En date du 6 août 2012 par acte d'huissiers de justice de la SCP FERRAN 18 rue Tripière à Toulouse 31000, il vous a été porté à votre connaissance un acte pour qu'il soit publié sur le fichier immobilier dont je suis un des propriétaires de la parcelle « **BT 60 S sur la commune de Saint Orens de Gameville** ».

Dont acte de propriété de la dite parcelle au profit de :

- Monsieur LABORIE André né le 20 mai 1956 à Toulouse.
- Madame PAGES épouse LABORIE née le 28 août 1953

7

Monsieur LABORIE André
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
« Courrier transfert »
Tél : 06-14-29-21-74
Tél : 06-50-51-75-39
Mail : laboriandr@yahoo.fr
<http://www.lamafiajudiciaire.org>

Le 6 novembre 2016

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Tribunal de Toulouse

06 AVR. 2017

N°

PS : « Suite à la violation de notre domicile par voie de fait, de notre propriété, en date du 27 mars 2008 » **Et dans l'attente de l'expulsion des occupants**, le transfert du courrier est effectué au CCAS : 2 rue du Chasselas 31650 Saint Orens : **article 51 de la loi N°2007 du 5 mars 2007 décret N°2007 et 2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable.**

Domicile violé le 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, toujours occupé sans droit ni titre par Monsieur REVENU et Madame HACOUT) ». » Voir PV de gendarmerie du 20 août 2014.

Monsieur, TOUZEAU Michel
Conservateur des hypothèques
3^{ème} bureau
34 rue des lois
31000 Toulouse

RAPPEL DU 25 SEPTEMBRE 2016
VALANT MISE EN DEMEURE

Lettre recommandée avec AR : N° 1A 131 353 8876 9

FAX : N° 05-61-10-68-55

OBJET : Réclamation et régularisation de publicité foncière d'actes portés à votre connaissance par huissiers de justice.

- **Demande de communication de vos références d'assurance en responsabilité civile et professionnelle, référence du sinistre que vous avez déclaré.**

Monsieur,

Certes que depuis le 1er janvier 2013, la fonction de conservateur des hypothèques a disparu. Ce sont les services de l'État qui prennent le relais et l'État devient alors responsable de la qualité des informations recensées et publiées (Ord. n° 2010-638, 10 juin 2010).

- **Soit en date du 6 août 2012 votre responsabilité civile et pénale était totale :**

8

Sans titre

Pièce

01 531 80 791 Stéphanie FRETIGNY
Inspectrice principale des finances publiques
214 V

01 531 80 981 Alain DELORY
Inspecteur des finances publiques
206 R

01 531 80 993 Claire AUBIN-PANDELLE Inspectrice des finances
publiques 206 R

01 531 80 987 Mathilde TRETOUT Inspectrice des finances publiques
206 R

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Tribunal Administratif de Toulouse

06 AVR. 2017

Bernard CARRADE
Inspecteur principal
des Finances Publiques

N°

Storons 31650 IST60

compt

CAS GÉNÉRAL

Pénalités de 10% prévues à l'article 1717 du Code de Commerce et à l'article 1718 du Code de Commerce pour les débettes postérieurement aux
des échéances ou à la date de récépissé de la dette. Il s'agit d'un cas de débettes.

CAS PARTICULIER

Vous sollicitez une débettes à l'égard de vos gendres, les frères et sœurs
- le point de départ des pénalités est le 15 janvier 1970
- le point d'arrivée, au plus tard, est le 15 janvier 1970
Pour une demande portant uniquement sur des amendes, amendes pour défaut de déclaration à l'information cadastrale, le débettes
à l'égard des contribuables (Cf. art. 1717 et 1718 du Code de Commerce)
Sans les amendes, prévues à l'article 1717 du Code de Commerce et à l'article 1718 du Code de Commerce, les débettes sont de 10% des sommes dues.
* Pour les amendes, voir le décret du 15 janvier 1970 sur le point de départ des débettes pour les débettes postérieurement aux échéances.

9

Docteur
26/01/17

Le 13 janvier 2017

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RECEPTION
AR 1A 126 231 8053 3



Renvoyer à FRAB

Mme Labonne André
"Coutin bnfjdt"
2 me de Du Forge
31650 ST Orens.

En provenance de :
Mme Stéphanie FRETINY
Bâtiment Turgot - Bureau JF-1B
86-92 allée de BERCY
75012 Paris.

Présenté / Avisé le : / /

Distribué le : / /

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/P

Autre

ARRIVEE SERVICE COURRIER LE 16 JAN. 2017

Signature

Facteur

Secrétariat Général

Mme S. FRETINY
Bâtiment Turgot
86-92
75012

Les avantages du recommandé ou le 3 modes d'accès c

- Par SMS : Envoyez (0,35 € TTC + prix
- Sur Internet : www
- Par téléphone :

Pour les particuliers du lundi au vendredi

Pour les professionnels du lundi au vendredi

HAUTE-SAÛLE

Niveau

le par voie de fait, de notre propriété, en date de l'expulsion des occupants, le transfert du Chasselas 31650 Saint Orens : article 51 de la loi n° 7 et 2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la loi relative à la sécurité globale.

Monsieur TEULE Laurent, toujours occupé sans autorisation (et Madame HACOUT) ». » Voir PV de

Madame Stéphanie FRETINY
Inspectrice principale des finances publiques
Bâtiment TURGOT - Bureau JF-1B
86-92 allée de BERCY
75012 PARIS

AR : N° 1A 126 231 8053 3

dgfip.finances.gouv.fr

publicité foncière.

Madame,

Je sollicite de votre très haute bienveillance suite à l'information qui m'a été communiquée par Monsieur Bernard CARRADE inspecteur principal des finances publiques à la conservation des hypothèques de Toulouse.

Vous seriez après lui la responsable du refus de publicité foncière en mes demandes formulées auprès de la conservation des hypothèques de Toulouse représenté par son conservateur en ma demande de mise en demeure du 6 novembre 2016.

- Et qui était précédée de celle du 26 septembre 2016.

10

10

817

25 JUIN 2017

N° 2281 - IN 8 077244 0 22 9 - Septembre 1976

Modèle B

AB C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z

COMMUNE : **ST ORENS**

SECTION : **B T**

N° de PLAN : **60**

RUE : **1622**

RECTO Fiche 3104P030500101039R0447597.TIP

I - DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

Spot 19. H.V. n° 2

Lotissement A / E 1305

Vente du 13.05 -

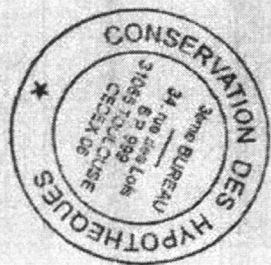
SAU E 413 -

II - FORMALITES CONCERNANT L'IMMEUBLE DESIGNE CI-CONTRE (ou les lots le composant)

A - MITAISONS SERVICES ACTIFS

Immeuble vendu en bloc	Date, nature et valeur des formalités	Observations	Immeuble vendu en lots	Date, nature et valeur des formalités	Observations
	16 FEV. 1982. val. 2028. n° 13. Vente M. Daout du 10.2.1982 pour les lots H et H amovibles de divisionnement n° 3369 20. LABORIE n° 20.5.1956, n° PAGE 2 non opéré n° 21.7. 4953. SAU. 445.000 ⁰⁵			19 Décembre 2001 Val 2001 P N° 4621 PV de remaniement du cadastre Parcelles Anciennes F 4622 Dorville. ST 60	

B - CHARGES PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES



III - LOTISSEMENT (Délégation des lots ou appartements)

N°	Nature	Superficie	Surface	Observations
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
32				
33				
34				
35				
36				
37				
38				
39				
40				
41				
42				
43				
44				
45				
46				
47				
48				
49				
50				

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Tribunal Administratif de Toulouse
06 AVR. 2017

N°



11

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
TOULOUSE 3**

**Demande de renseignements n° 2016H12078 (70)
déposée le 15/12/2016, par Monsieur LABORIE ANDRE**

Réf. dossier : HF ST ORENS BT60

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(*) qui contient les éléments suivants:

- Les copies des fiches hypothécaires pour la période de publication antérieure à FIDJI : du 01/01/1966 au 01/05/2002
[x] Il n'existe au fichier immobilier que les seules formalités figurant sur les 13 faces de copies de fiches ci-jointes,
- Le relevé des formalités publiées pour la période de publication sous FIDJI : du 02/05/2002 au 23/06/2016 (date de mise à jour fichier)
[x] Il n'existe que les 37 formalités indiquées dans l'état réponse ci-joint,
- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :
du 24/06/2016 au 15/12/2016 (date de dépôt de la demande)
[x] Il n'existe aucune formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A TOULOUSE 3, le 19/12/2016
Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Bernard CARRADE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Tribunal Administratif de Toulouse

06 AVR. 2017

(*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

N°

La Chef de contrôle
CHRISTINE FORNASIER

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement, un droit d'accès et un droit de rectification.

à
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Monsieur LABORIE André
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
« Courrier transfert »
Tél : 06-50-51-75-39
Mail : laboriandr@yahoo.fr
<http://www.lamafiajudiciaire.org>

Le 6 avril 2017

PS : « Suite à la violation de notre domicile par voie de fait, de notre propriété, en date du 27 mars 2008 » **Et dans l'attente de l'expulsion des occupants, le transfert du courrier est effectué au CCAS : 2 rue du Chasselas 31650 Saint Orens : article 51 de la loi N°2007 du 5 mars 2007 décret N°2007 et 2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable.**

Domicile violé le 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, toujours occupé sans droit ni titre par Monsieur REVENU et Madame HACOUT) ». » Voir PV de gendarmerie du 20 août 2014.

M. (ou Mme) le Président
Tribunal Administratif de TOULOUSE
68, rue Raymond IV
31068 TOULOUSE CEDEX.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Tribunal Administratif de Toulouse

06 AVR. 2017

N°

OBJET :

- Dépôt d'une requête en référé liberté en 3 exemplaires

Monsieur, Madame,

Je vous prie de trouver ci-joint une demande d'aide juridictionnelle totale et pièces fournies

Soit :

- Document CERFA remplie.
- Imposition 2016 nulle.
- Trois derniers mois d'attestation CAF versement RSA et apl
- Carte identité recto verso.
- **Requête et pièces suivant le bordereau.**

Je vous prie de fixer une date d'audience publique et ordonner les communications des pièces produites entre chacune des parties dans la dite instance et de me convoquer soit par tél ou mail ci-dessus en tête.

Je vous prie de croire Monsieur, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur LABORIE André

